

JANVIER - FEVRIER 1993
JANUARY - FEBRUARY

CROCODILE

Lettre aux Parlements d'Europe - Fondé par Altiero Spinelli • Letter to the Parliaments of Europe - Founded by Altiero Spinelli

Les partis politiques européens
The European Political Parties
Willy De Clercq, MEP

p. 3

For a European Federal Constitution
Pour une Constitution fédérale européenne

p. 4

Calendrier de l'Union jusqu'en 2000
Agenda of the Union up to 2000

p. 11

The EP and the New European Order
Le PE et le nouvel ordre européen

p. 14

Pourquoi et comment réviser la « constitution » européenne

Les ministres des affaires étrangères des Douze vont bientôt entamer les négociations d'adhésion avec l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède.

Ces quatre pays considèrent que leur entrée dans la Communauté doit avoir lieu le 31 décembre 1995, au plus tard, afin de leur permettre de participer - sur un pied d'égalité avec les Douze - à la révision constitutionnelle du traité de Maastricht, qui aura lieu en 1996, pour compléter le modèle d'Union établi en 1991, ainsi qu'à la préparation de la troisième phase de l'Union économique et monétaire.

Il est tout à fait évident que ces pays voudront saisir l'occasion de la révision constitutionnelle pour faire valoir leurs propres exigences nationales et pour prétendre le respect de leurs identités nationales et étatiques, au même titre que le Danemark l'a fait en matière de défense commune, de citoyenneté européenne et de primauté du droit national sur le droit communautaire. Il est aussi évident qu'une énième révision constitutionnelle, conduite sous l'épée de Damoclès du principe de l'unanimité et gérée par seize diplomates nationales sans aucun contrôle démocratique, ne pourra que produire un résultat encore plus insatisfaisant que celui atteint avec le traité de Maastricht.

Est-ce que nos douze gouvernements nationaux sont capables d'imaginer la cacophonie de voix en matière de défense commune, émanant d'un puzzle composé de quatre pays neutres, deux pays avec défense nucléaire, sept pays ne faisant pas partie de l'UEO....? Est-ce qu'il ne serait pas plus raisonnable que les Douze décident préalablement de définir et d'approfondir

Why and how to revise the European Constitution

The Foreign Ministers of the Twelve will begin very soon negotiations with Austria, Finland, Sweden and Norway on their accession to the European Community.

These four countries consider that their entry into the Community must take place before the end of 1995, so that they can participate on an equal footing with the Twelve in the constitutional reform of 1996 - which should be designed to finalise the Union project set up at Maastricht - and in the transition from the second to the third phase of economic and monetary union.

It could not be more obvious that these countries will want to seize the opportunity of the « constitutional » review of 1996 to put forward their own national demands and to claim respect for their national identities in the same way as Denmark in respect of common defence, European citizenship and the primacy of national law over Community law. It is also clear that a constitutional review conducted under the sword of Damocles of unanimity by sixteen national diplomatic corps will necessarily produce a result even more inadequate than that achieved by the Treaty of Maastricht.

Will our national governments have the imagination to foresee the cacophony on common defence coming from a muddle comprising four neutral countries, two countries with a nuclear defence capacity and seven outside the Western European Union etc..? Would it not be much more reasonable for the Twelve to define



leur vision commune en matière de défense, avant d'élargir la Communauté ?

Est-ce que nos douze gouvernements nationaux sont capables d'imaginer une Europe - née avec six pays membres et élargie par étapes successives jusqu'à seize pays membres - gouvernée par les mêmes institutions et le même équilibre de pouvoirs dessinés en 1957 ?

Nous sommes convaincus que la volonté d'élargir la Communauté avant sa révision constitutionnelle est totalement irresponsable et que les conséquences négatives de cette décision seront supportées en même temps par les pays de la Communauté, par les pays adhérents ainsi que par les autres pays d'Europe qui sont obligés à attendre aux portes de la Communauté. C'est ce que le Parlement européen a affirmé le 20 janvier, en adoptant le rapport Hänsch sur la « stratégie de l'Union dans la perspective de l'élargissement » (voir page 14 de notre Lettre), lorsque le Parlement européen dit qu'il « ne partage pas le point de vue du Conseil européen, selon lequel l'élargissement de l'Union aux pays de l'AELE doit s'opérer en l'absence de nouvelles réformes institutionnelles ».

Il faut donc réaliser rapidement les conditions politiques et institutionnelles pour permettre à la Communauté de s'élargir, pas seulement aux pays riches de l'AELE mais aussi aux pays moins riches ou plus pauvres de l'Europe orientale, qui ont consolidé leurs structures démocratiques.

Pour réaliser ces conditions, il faut anticiper la révision constitutionnelle de 1996 avant tout élargissement, afin qu'elle puisse entrer en vigueur le 31 décembre 1995, au plus tard.

Une révision constitutionnelle exige par ailleurs une méthode différente que celle appliquée jusqu'à maintenant pour modifier les traités de Paris (CECA) et Rome (CEE et CEEA), notamment avec l'Acte unique et le traité de Maastricht. Elle exige la participation des citoyens à travers leurs représentants élus au sein du Parlement européen et donc une procédure de codécision constitutionnelle entre le Parlement européen et les gouvernements nationaux.

L'idée d'une révision constitutionnelle - élaborée et adoptée avec une méthode démocratique - a été jusqu'à maintenant écartée par les gouvernements nationaux et leurs administrations: ceci a été possible parce qu'aucune forte initiative politique a été lancée en Europe, hormis celles des fédéralistes depuis 1950 et le « projet Spinelli » de 1984. Une large majorité de députés européens (282 pour, 19 contre et 12 abstentions) - et donc de partis politiques qui assurent au niveau national la légitimité formelle de plusieurs gouvernements - s'est pourtant exprimée, encore une fois, en faveur d'une révision constitutionnelle démocratique, lorsque l'Assemblée a adopté le rapport Hänsch qui demande à la commission institutionnelle de « mener rapidement à terme les travaux relatifs au projet de constitution de l'Union européenne ».

A travers l'appel publié dans notre Lettre et la convocation des Assises interparlementaires fédéralistes, les 2 et 3 juillet 1993 à Bruxelles, nous voulons contribuer au développement d'une forte initiative politique, cohérente avec l'objectif de la constitution européenne.

and to deepen their common approach to defence before widening the Community?

Will our governments have the imagination to foresee how a Europe born with six Member States and enlarged in stages to sixteen Member States will be governable efficiently with the same institutions and the same balance of powers as laid down in 1957 ?

We are satisfied that the intention of enlarging the Community before the constitutional reform is wholly irresponsible and that the negative consequences will have to be borne in equal measure by the countries of the Community, the candidate countries and those waiting in the wings.

This is what the European Parliament affirmed on 20 January, in adopting the Hänsch report on the strategy for the European Union with regard to its enlargement (see p. 14 of our Letter) : the European Parliament « disagrees with the view of the European Council that enlargement of the Union to EFTA States should be completed without further institutional reforms ».

We are also satisfied that it is essential rapidly to bring about the political and institutional conditions to enable the Community to assume not only the rich countries of EFTA but also those much less affluent or poorer countries of Central Europe which have consolidated their democratic structures on a lasting basis.

If these conditions are to be brought about the constitutional review provided for in 1996 will have to be brought forward to before any enlargement so that it can take effect before 31 December 1995 at the latest.

As we have argued consistently a constitutional review requires a method different than that used up to now to amend the Treaties of Paris (ECSC) and Rome (EEC and EURATOM), by way of the Single European Act and the Treaty of Maastricht. It requires the participation of the electorate through their representatives in the European Parliament and then a procedure of constitutional codecision between the European Parliament and national governments.

The idea of a constitutional review drafted democratically has been rejected so far by the national governments and their administrations because no strong initiative has been launched in Europe since that of the federalists in 1950 and the Spinelli Project in 1984. A majority of MEPs (282 in favour, 19 against and 12 abstentions) - and therefore of the political forces which ensure the formal legitimacy of several national governments - has, however, once again given its approval for a constitutional democratic review adopting the Hänsch report which requests the institutional committee « to complete rapidly the drafting of the constitution for the European Union ».

With the appeal published in these pages and the convening of federalist interparliamentary Assizes on 2 and 3 July 1993 in Brussel, we wish today to contribute to the development of a strong and political initiative, coherent with the European Constitution as its aim.



Les partis politiques au niveau européen

La Fédération des Partis européens libéraux, démocrates et réformateurs (ELDR) a été fortement encouragée par le nouvel article 138A du Traité de Maastricht (Les partis politiques au niveau européen sont importants en tant que facteur d'intégration au sein de l'Union. Ils contribuent à la formation d'une conscience européenne et à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union). Il ouvre la voie pour la mise en place de partis politiques au niveau européen et souligne leur influence dans la possibilité d'augmenter la conscience des citoyens de la nouvelle dimension politique européenne.

La Fédération ELDR a été en première ligne dans l'idée de la création de partis politiques au niveau européen, dès sa constitution et dans sa déclaration de Stuttgart de 1976 a demandé une Union européenne de type fédéral et l'attribution au Parlement européen d'un pouvoir réel et des droits démocratiques. Les libéraux demandaient une élection au suffrage universel et direct, sur la base d'un système électoral proportionnel.

Nous voyons l'idée de la citoyenneté européenne, tel que définie dans l'article 8 du Traité de Maastricht, comme étroitement liée à l'idée des partis politiques européens: notamment, quand il donne aux citoyens le droit de vote dans les élections locales et européennes dans le lieu où ils ont choisi de vivre dans la Communauté. De notre point de vue, pour permettre aux citoyens d'exercer correctement ce droit, il faut une activité politique au niveau européen. Il faudrait s'intéresser à développer une politique européenne globale, à la présenter à l'électorat telle quelle et à lui fournir un moyen politique nécessaire afin qu'elle puisse être poursuivie lors des sessions du Parlement européen.

La Fédération ELDR considère que les partis politiques concernés par l'article 138A devraient avoir un statut au sein des institutions de la Communauté européenne.

En conclusion, nous devons donner la priorité aux tâches suivantes pour les partis politiques:

- * ils doivent prendre part dans le développement et l'approfondissement de la conscience de l'idéal européen parmi les citoyens et encourager leur participation active à la vie politique;
- * ils doivent être un lien entre les citoyens de l'Union européenne et ses institutions;
- * ils doivent informer l'opinion publique sur les problèmes fondamentaux de la politique européenne, illustrer leur conséquences et offrir les solutions possibles;
- * ils doivent contribuer à construire et consolider le consensus au sein de l'Union et jouer leur rôle pour former la volonté politique des citoyens.

Dès sa création, la Fédération ELDR a oeuvré pour une Union européenne de type fédéral. La Fédération est fermement engagé dans sa conviction que la structure fédérale de l'Union doit se refléter dans l'organisation des partis. Cela signifie que nous ne devons pas voir les partis politiques au niveau européen comme remplaçant les partis politiques nationaux, mais le contraire. Nous les voyons comme un lien vital avec eux.

Political Parties at European Level

3

The Federation of European Liberal, Democrat and Reform Parties (ELDR) was greatly encouraged to see in the Maastricht Treaty Article 138a, (« Political parties at European level are important as a factor for integration within the Union. They contribute to forming a European awareness and to expressing the political will of the citizens of the Union »). It pointed the way to the setting-up of political parties at the European level and emphasised their importance in increasing the awareness of the citizens in respect of the new European political dimension.

The ELDR Federation has led the way in the idea of political parties at the European level ever since it was established and in the Stuttgart Declaration of 1976 called for a European Union of a federal type and foresaw a European Parliament having real power and enjoying full democratic rights. They called for it to be elected through a uniform, proportionate electoral system.

We regard the concept of a European citizenship as foreseen in Article 8 of the Maastricht Treaty as being very closely linked to the idea of European political parties. More particularly, since it gives citizens the right to stand and vote in municipal and European Parliament elections in any place in the Community where they chose to live. In our view, for the citizens to be able to exercise this right properly, there needs to be political activity at the European level. This should concern itself with developing an all-embracing European policy, presenting it to the electorate as such and providing the necessary political vehicle to see it pursued in the European Parliamentary sessions.

It is also the ELDR's opinion that the political parties foreseen in Article 138a should have a recognisable status within the body of European Community institutions.

In summary, we would give priority to the following tasks for European parties:

- * *they should take part in developing and deepening the awareness of the European ideal amongst citizens and encourage them to participate actively in political life;*
- * *they should serve as a linking element between the citizens of the European Union and its institutions;*
- * *they should see it as their duty to inform the public about fundamental and topical problems of European politics, illustrate their consequences and offer possible solutions;*
- * *they should contribute to the building and establishing of a consensus within the Union and play their part in shaping the political will of the citizens.*

Since its formation, the ELDR Federation has been aiming for a European Union of a federal type. It is firm in its belief that the federal structure of the Union should be reflected in party organisations. This means that we do not see political parties at the European level as replacing national political parties, quite the contrary. We see them as a vital adjunct to them.

Willy De Clercq

MEP, President of ELDR Federation



Pour une Constitution Fédérale Européenne

Lors de sa réunion du 28 janvier à Bruxelles, la commission institutionnelle du Parlement européen a entamé la troisième phase de son travail sur les perspectives constitutionnelles de l'Union européenne. Ses travaux sont basés notamment sur le projet de traité instituant l'Union européenne (« projet Spinelli »), adopté par le Parlement européen le 14 février 1984 et sur les deux résolutions intérimaires (« rapport Colombo ») adoptées par le Parlement européen en juillet et en décembre 1990.

L'idée de doter la Communauté - demain, l'Union - d'une constitution, de type ou sur base fédérale, est loin d'être acceptée par les diplomates et les gouvernements nationaux.

Elle a été considérée, pourtant, la tâche prioritaire du processus d'intégration européenne par tous les membres du Parti Populaire Européen (démocrates-chrétiens), y compris les nouveaux adhérents venant du « Conservative Party » britannique et du « Konservative Folkeparti » danois ; ce fait n'ayant pas un poids négligeable si on considère que les partis du PPE siègent dans sept gouvernements nationaux (probablement huit après les élections législatives en France) et disposent de six premiers ministres et de quatre ministres des affaires étrangères.

Les libéraux européens, qui sont la troisième force politique du Parlement européen, ont - eux aussi - exprimé leur soutien à l'objectif de la constitution fédérale européenne en allant jusqu'au point d'exiger un « calendrier pour la démocratisation de l'Union » et une anticipation de la révision du Traité de Maastricht, ceci avant les élections européennes en 1994. La « famille » libérale compte parmi ses membres un premier ministre et deux ministres des affaires étrangères et siège dans trois gouvernements nationaux (probablement quatre après les élections législatives en France).

A la suite d'une longue et âpre discussion interne, les Verts européens - quatrième force politique du Parlement européen - soutiennent, eux-aussi, l'idée de la constitution fédérale et la nécessité d'anticiper la date de révision du Traité de Maastricht, même s'ils sont divisés sur l'opportunité d'en accepter la ratification. Les Verts ne siègent dans aucun gouvernement national, mais leur influence est croissante, notamment en Belgique, en France et en Italie.

Les anciens « eurocommunistes » (italiens, espagnols, grecs) - qui ont été comme les Verts la quatrième force politique du Parlement européen avant l'entrée des italiens dans le Groupe Socialiste - n'ont pas coupé leur liaison avec la culture et la stratégie fédéraliste, liaison établie en 1976 lors de la rencontre avec Altiero Spinelli. Ils ne siègent dans aucun gouvernement national, mais leur poids pourrait s'accroître en Espagne et en Italie.

Nous avons placé les socialistes à la fin de la liste, non pas parce que nous déconsidérons leur force - le 38 % des députés européens sont aujourd'hui membres de ce groupe - mais parce que en matière d'Union européenne cette famille politique a été toujours déchirée entre progrès et conservatisme ou, pour les appeler comme le faisait Spinelli, entre innovateurs et immobilistes. Etant membres de huit gouvernements nationaux (probablement sept après les élections législatives en France) et disposant de quatre premiers ministres et de cinq ministres des affaires étrangères, ils ont un poids national plus lourd que celui qu'ils ont au Parlement européen et

For a European Federal Constitution

At its meeting on 28 January in Brussels, the institutional committee of the EP started the third phase of its work on the constitutional perspectives of European Union. Its work is notably based on the Draft Treaty for European Union (Spinelli Project) adopted by the EP in February 1984, and the two interim resolutions (Colombo Report) adopted by the EP in July and in December 1990.

The idea of giving the Community - soon the Union - a federal type or based constitution, is far from being accepted by national governments and their diplomatic services. It was, however, considered a priority task in the European integration process by all members of the EPP (Christian Democrats), including the new members from the British Conservative Party and the Danish « Konservative Folkparti ». This is not of negligible importance when one realises that EPP parties are part of seven national governments (probably eight after the French legislative elections) and hold six Prime-ministries and four foreign ministers.

The European Liberals, who are the third political party in the EP have also expressed their support for a European Federal Constitution, even going so far as to demand a « calendar for democratisation of the Union » and a quickened revision of the Maastricht Treaty, before the European elections in 1994. The liberal « family » counts among its members one prime-minister and two foreign ministers and is a part of three governments (probably four after the French legislative elections).

After a long and bitter internal debate, the European Greens - the fourth force in the EP - also back the idea of a federal constitution and need to advance the date of revision of the Maastricht Treaty, even if they are divided on its ratification. The Greens are not part of any government but their influence is growing, especially in Belgium, France and Italy.

The former eurocommunists (Italian - Spanish and Greek) - who were on equal level with the Greens as the fourth political force in the EP (before the entry of the Italians into the Socialist Group) - have not cut their links with federalist strategy and culture established in 1976 at the meeting with Altiero Spinelli. They are not part of any national government but their importance may increase in Italy and Spain.

We place the Socialists last on the list, not because we discount their strength - 38% of MEP's are today members of this group - but because the issue of European Union has always split this political family between progress and conservatism or as Spinelli called them, between innovators and immobilists. Participating in eight national governments (probably seven after the French legislative elections) and with four premiers and five foreign ministers they have a national influence much stronger than their EP representation and the influence of national socialist « nomenklatura » on MEP's is normally greater than with Christian Democrats and Liberals on their respective MEPs. In the extraordinary plenary session





l'influence des « nomenklatura » nationales socialistes sur les députés européens est normalement plus grande que celles chrétiens-démocrate et libérale sur leurs députés européens. Lors de la session extraordinaire du Parlement européen, le 14 Octobre 1992, le vote d'un amendement en matière de Constitution européenne a déchiré encore une fois le Groupe socialiste entre innovateurs (42) et immobilistes (44), avec des divisions entre délégations nationales aussi bien qu'au sein des délégations nationales.

La commission institutionnelle devrait discuter un projet de Constitution - élaboré par son président, l'ancien ministre des affaires étrangères espagnol M. Marcelino Oreja - pendant les réunions du premier semestre 1993, pour le voter les 1er et 2 juillet, avant de le soumettre à l'approbation de l'Assemblée lors de la session plénière de septembre. Le travail des députés sera constamment accompagné par le conseil d'un groupe d'éminents juristes - MM. Franco Capotorti et Meinhard Hilf, qui avaient rédigé en bonne et due forme juridique le « projet Spinelli », ainsi que MM. Jean-Victor Louis, Joseph Weiler, Eduardo Garcia de Enterría et Wolfgang Wessels - et par des contacts avec les organes spécialisés des parlements nationaux.

Après l'approbation du Parlement européen, le projet sera discuté par la Conférence des Parlements de la Communauté (Octobre 1993), avant de devenir un des thèmes de la campagne pour les élections européennes en juin 1994.

Le risque est grand que cette deuxième tentative « constituante » du Parlement européen soit rapidement mise à l'écart par les gouvernements nationaux, soucieux d'accélérer l'élargissement de l'Union à un premier groupe de pays de l'AELE et de ne pas créer des obstacles au principe sacré de l'unanimité lors de la révision constitutionnelle de Maastricht, déjà fixée pour 1996.

Pour éviter ce risque, nous demandons à tous nos lecteurs de promouvoir, avec les membres de l'Intergroupe fédéraliste, la convocation des Assises interparlementaires fédéralistes, sur la base du manifeste publié ci-dessous.

La constitution européenne doit avoir un caractère fédéral: elle doit être dotée d'un pouvoir direct sur les citoyens et les citoyens doivent participer à sa formation, selon des procédures démocratiques. Le principe constitutionnel à la base d'un Etat fédéral est l'organisation d'une pluralité de gouvernements indépendants et coordonnés entre eux: le gouvernement fédéral exerce les pouvoirs qui sont nécessaires pour assurer l'unité politique et économique de l'Union. Le modèle fédéraliste permet en effet de maintenir et respecter la souveraineté des Etats nationaux dans toutes les matières qui ont une dimension nationale, mais il propose de transférer à un gouvernement fédéral la souveraineté dans les domaines de la politique étrangère, de la politique économique et de la protection des droits de l'Homme.

Une valeur constitutionnelle doit être attribuée notamment aux principes suivants:

* L'Union est formée entre les pays européens qui en acceptent ses fondements constitutionnels et qui décident d'y adhérer irrévocablement;

of 14 October 1992, the vote on an amendment concerning the European Constitution has once again split the Socialist Group between innovators and immobilists (42 against 44).

The institutional Committee should discuss a draft constitution - drawn up by its president, the former minister of Foreign Affairs in Spain, Mr Marcelino Oreja - during the first six months of 1993, so as to vote on it on 1 and 2 July before submitting it to the approval of the Assembly in its September plenary session. The work of the parliamentarians will be constantly accompanied by the advice of a group of eminent lawyers - Messrs Franco Capotorti and Meinhard Hilf, who edited the legal shape of the « Spinelli Project » as well as Messrs Jean-Victor Louis, Joseph Weiler, Eduardo Garcia de Enterría and Wolfgang Wessels - and by contacts with the specialised organs of national parliaments. After approval by the EP, the project will be discussed by the Conference of Parliaments of the Community (October 1993), before becoming one of the themes for June 1994 European elections.

There is a considerable risk that this second constitution attempt of the EP will be rapidly pushed aside by national governments, anxious to accelerate the enlargement of the Union to a first group of EFTA countries and who do not want to create obstacles to the sacred principle of unanimity at the time of Maastricht's constitutional revision, already set for 1996.

To avoid this risk, we ask all our readers to promote, with the members of the Federalist Intergroup, the convocation of Federalist Inter-parliamentary Assizes for a European Federal Constitution on the basis of the manifest published below.

The European constitution must have a federal character: it should be endowed with a direct effect on citizens and citizens should participate in its creation according to democratic procedures. The constitutional principle at the basis of a federal state is the organisation of a plurality of independent governments and coordination between them: the federal government only exercises the powers needed to ensure the economic and political unity of the Union.

The federalist model in fact allows the maintenance and respect of the sovereignty of national states in all matters which are of a national dimension, and proposes the transfer to a federal government sovereignty in foreign policy, political economy and the protection of human rights.

A constitutional weight should be given to the following principles:

* **The Union is formed between those European countries which accept its constitutional basis and which decide to join irrevocably;**



- * L'Union est formée de pays démocratiques, qui s'engagent à garantir et à développer le respect des libertés démocratiques et à promouvoir la solidarité et la justice dans le monde;
- * L'Union contribue à la lutte contre le chômage et au développement économique soutenable: l'action des États membres, sans une vision d'ensemble, est inefficace et risque de provoquer des nouveaux nationalismes;
- * L'Union contribue au développement harmonieux du système économique et social au niveau mondial: elle assure la protection et la sauvegarde de l'environnement;
- * L'Union contribue au développement d'une économie mondiale ouverte et stable dans les secteurs commercial et monétaire;
- * L'Union contribue à la construction et au maintien de la paix dans le monde: elle garantit que les européens puissent décider leur propre politique de sécurité et de défense.

Il faut demander une constitution européenne parce que il faut exiger que la prochaine étape de réforme de la Communauté soit accomplie avec une méthode différente que celle qui a caractérisée les modifications des traités de Paris et de Rome. Il faut demander une constitution européenne non pas pour exiger la formation immédiate d'un Etat fédéral, mais pour exiger une méthode démocratique pour modifier la « constitution » actuelle de la Communauté et pour mettre au centre des prochaines réformes l'action d'élaboration parlementaire et non celle des diplomates.

Il faut demander une constitution européenne parce que il faut exiger que l'Union européenne soit basée sur un projet global, simple et cohérent et non pas sur un projet fragmentaire, ambigu et contradictoire comme le Traité de Maastricht.

Le projet de Constitution élaboré par le Parlement européen doit être soumis à une Conférence des Parlements de la Communauté, qui devra se tenir au plus tard en octobre 1993. Il devra constituer, par la suite, le thème central de la campagne pour les élections européennes en juin 1994.

Après les élections européennes et pendant la présidence allemande du Conseil (juillet-décembre 1994) une Conférence des gouvernements devra être convoquée pour entamer une procédure de co-décision constitutionnelle avec le Parlement européen, en vue d'un projet final de Constitution à soumettre aux ratifications nationales. Ces ratifications pourraient avoir lieu pendant les semestres de présidence française (janvier-juin 1995) et espagnole (juillet-décembre 1995) du Conseil, avant l'élargissement de l'Union aux pays de l'AELE et avant le début de la troisième phase de l'Union économique et monétaire.

Le moment est venu de faire un choix clair en faveur de l'Union européenne sur base fédérale. Le moment est venu de convoquer des Assises interparlementaires fédéralistes.

- * *The Union is formed by democratic countries which commit themselves to guarantee and to develop the respect of democratic liberties and to promote solidarity and justice in the world;*
- * *The Union contributes to the fight for sustainable economic development and against unemployment: the individual action of Member States without a common view is ineffective and risks provoking new nationalisms;*
- * *The Union contributes to the harmonious development of the world economic and social system : it ensures the protection and safeguard of the environment;*
- * *The Union contributes to the development of an open and stable world economy in commerce and monetary matters;*
- * *The Union contributes to the construction and maintenance of peace in the world : it guarantees that Europeans can decide their own defence and security policy.*

A European constitution is necessary because the next steps to reform in the Community need to be accomplished using a different method to that which characterised the changes made to the Treaties of Paris and Rome.

A European constitution is necessary not so as to instantly create a federal state, but to ensure that a democratic method be used to modify the current Community « constitution » and to make sure that Parliaments and not diplomacies are responsible for the next treaty reforms.

A European constitution is necessary as European Union should be based on a global project that is simple and coherent, and not on a fragmented project, ambiguous and contradictory such as the Maastricht Treaty.

The draft constitution drawn up by the EP must be submitted to a Conference of Parliaments of the Community, which should take place in October 1993 at the latest. It should then be the central theme of the European election campaign in June 1994. After the European elections and during Germany's Presidency of the Council (July - December 1994) a Conference of governments should be convened to start a procedure of « Constitutional codecision » with the EP, with a view to refining - by common agreement - the final draft for submission to national ratification.

These ratifications should take place during the French Presidency of the Council (January - June 1995) and the Spanish Presidency of the Council (July - December 1995), before enlargement of the Union to EFTA countries and before the decision concerning Phase III of the EMU.

The time has come to make a clear choice in favour of a European Union on federal basis. The time has come to convene federalist interparliamentary Assizes for a European Constitution.

Contre les nationalismes

Nous publions ci-dessous un « manifeste contre les nationalismes », diffusé par l'association Charte européenne et signé, entre autres, par MM. Michel Albert, Jean Elleinstein, Jacques Le Goff, Jean Robert Ragache, Laurent Schwarz, Haroun Tazieff, Alain Touraine et souscrit par la « Lettre Crocodile ». Les signatures peuvent être envoyées à « Charte Européenne », Paris, fax 43.79.32.09.

Un spectre menace l'Europe: celui des perversions nationalistes. Elles furent dans une large mesure à l'origine des guerres qui la déchirèrent, l'ensanglantèrent et l'appauvrirent depuis plus d'un siècle.

Aujourd'hui, la menace revient, dramatique. Déjà, la guerre est une réalité dans les pays de l'ex-Yougoslavie et de l'ex-Union Soviétique. La menace des déviations nationalistes touche l'Europe de l'est comme de l'ouest. Les nations sont des réalités de notre temps, on ne doit ni les ignorer, ni les mépriser. Leur droit à l'indépendance est légitime, comme le sont les droits des minorités nationales. Mais le nationalisme est un cancer qui ronge l'Europe. Il existe des conflits territoriaux et nationaux. Il s'agit de les identifier et de les prévenir afin d'empêcher des guerres dramatiques pour tous.

Nous appelons toutes les nations européennes à un sursaut moral pour repousser les tentations nationalistes, pour maintenir la paix, pour combattre le racisme et la xénophobie et faire de l'Europe une terre pacifique.

Nous devons lutter contre tout ce qui nous mène au chaos et à l'affrontement. Après Vienne, après Versailles, après Yalta, pour la première fois dans l'Histoire, l'Europe ne connaît ni domination militaire, ni hégémonie. Construisons un ordre européen fondé sur le libre consentement des peuples sans lequel il ne peut y avoir ni développement, ni paix.

Les anniversaires européens (février 1993)

- 1 Paul-Emile Littré (1801-1881)
- 2 James Joyce (1882-1941)
- 3 Simone Weil (1909-1943)
- 4 Jacques Prévert (1900-1975)
- 5 Dirk Stikker (1897-1979)
- 6 François Truffaut (1932-1984)
- 7 Thomas More (1478-1535)
- 8 Jules Verne (1828-1905)
- 9 André Citroën (1878-1935)
- 10 Bertol Brecht (1898-1956)
- 11 William Talbot (1800-1877)
- 12 Charles Darwin (1809-1882)
- 13 Georges Simenon (1903-1985)
- 14 Leon Battista Alberti (1404-1472)
- 15 Galileo Galilei (1564-1642)
- 16 Anne Stuart (1665-1714)
- 17 André Maginot (1877-1932)
- 18 Alessandro Volta (1745-1827)
- 19 Nicolas Copernic (1473-1543)
- 20 Enzo Ferrari (1898-1988)
- 21 Raymond Queneau (1903-1976)
- 22 Luis Bunuel (1900-1983)
- 23 Georg Friedrich Haendel (1685-1759)
- 24 Charles Quint (1500-1558)
- 25 Auguste Renoir (1847-1919)
- 26 Victor Hugo (1802-1885)
- 27 Constantin Le Grand (280-337)
- 28 Michel De Montaigne (1533-1592)

Nous sommes bien conscients du fait qu'en vous écrivant en français et en anglais, qui ne sont ni l'une ni l'autre notre langue maternelle, nous risquons de commettre des fautes linguistiques plus au moins graves, et nous imposons, d'autre part, un effort supplémentaire à nous-mêmes qui écrivons et à quelques-uns d'entre vous qui nous lisez. Mais c'est là le destin de toute langue qui devient « koiné diálektos », « lingua franca ». Il en a été ainsi, par exemple, du latin et du grec, lorsqu'ils sont devenus les deux langues de communication courantes dans l'Empire romain. Veuillez donc, chers lecteurs, accepter de bonne grâce la médiocrité de notre langue. De notre côté, nous nous efforcerons de dire des choses qui méritent d'être lues.

We are aware that by writing to you in French or English, neither of which is our mother tongue, on the one hand we run the risk of making some serious grammatical mistakes, while on the other hand we are putting an additional strain on ourselves as authors, as well as on some of our readers. But that is the fate of any language which becomes a « koiné diálektos », a « lingua franca ». It happened, for example, in the case of Latin and Greek, when they became the two languages for everyday communication in the Roman Empire. Thus we ask our readers to make allowances for our mediocre prose. For our part, we promise to write things deserving to be read.

YOUR OPINION IS OF INTEREST TO US...

Crocodile is also your review. Please, do not hesitate to send us your comments and suggestions.



All letters should be sent to Crocodile Club, rue Froissart 119, bte 23, B-1040 Brussels Fax 32 - 2 - 284 91 28.

Un optimisme mal placé

Le Conseil européen d'Edimbourg a invité « les Etats membres à mettre en oeuvre de manière concertée des mesures économiques, adaptées aux exigences nationales, qui renforceraient la confiance et favoriseraient la reprise économique. Ces mesures devraient viser à améliorer les perspectives de croissance, à créer des emplois durables et être compatibles avec un cadre à moyen terme fondé sur les principes de convergence définis dans le traité de Maastricht ». Puisque l'efficacité des actions nationales sera renforcée par une action complémentaire de soutien au niveau communautaire, le Conseil européen a aussi invité « le Conseil et la Banque européenne d'investissement (BEI), en pleine concertation avec la Commission, à envisager de toute urgence la création d'un nouveau mécanisme temporaire de prêt de 5 milliards d'écus au sein de la BEI et d'un Fonds européen d'investissement disposant d'un capital de 2 milliards d'écus apporté par la BEI, d'autres institutions financières et la Commission afin d'offrir des garanties de 5-10 milliards d'écus ». L'objectif de ces nouvelles mesures communautaires serait « d'accélérer le financement des projets d'infrastructure, notamment ceux ayant trait aux réseaux trans-européens ».

Le Conseil Eco-Fin, réuni à Bruxelles le 18 janvier, a déjà entamé les procédures visant à créer le Fonds européen d'investissement (FEI), tandis que la BEI a mis en place les mesures nécessaires pour la création de la facilité temporaire de 5 milliards d'écus pour les réseaux transeuropéens (« facilité d'Edimbourg »). Les dispositions appropriées seront adoptées par le Conseil Eco-Fin lors de sa réunion du 15 février 1993.

Ces décisions sont totalement cohérentes avec la philosophie du traité de Maastricht: la politique de stabilisation de l'Union économique et monétaire sera en effet basée sur la coordination des politiques économiques nationales (« Les Etats membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil, dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre, favorisant une allocation efficace des ressources »). La Communauté en tant que telle a seulement un rôle limité de soutien à jouer. Il est donc facile de prévoir que les décisions d'Edimbourg seront largement inefficaces pour la réalisation de l'objectif d'une rapide relance économique.

L'établissement d'un réseau trans-européen est important pour plusieurs raisons et peut soutenir la cohésion économique à travers la diffusion de fonds vers les régions économiquement plus faibles. En tant que tel, son rôle dans la politique de stabilisation est marginal, puisque elle exige en priorité un large soutien financier pour les pays de l'Europe de l'Est et le « greening » de l'économie européenne. Les décisions du Conseil européen d'Edimbourg vont dans la direction opposée, puisque elles ne prévoient pas des fonds adéquats pour financer ce qui est nécessaire pour ces nouvelles politiques.

Aussi de ce point de vue, Edimbourg ne représente pas un important pas en avant. « La solution offerte par les chefs d'Etat et de gouvernement est l'optimisme - a affirmé le député européen Alman Metten, MPE (Soc-NL) - mais nous sommes maintenant dans une saison particulièrement mauvaise et nous avons besoins d'un para-pluie plus fort que celui qui nous a été offert par le Conseil européen d'Edimbourg ».

Unwarranted Optimism

In Edinburgh the European Council invited « Member States to implement in a concerted way economic measures, tailored to national requirements, which would boost confidence and promote economic recovery ». The measures should be targeted towards improving the prospects for growth, creating lasting jobs and consistent with a medium term framework founded on the principles of convergence established in the Maastricht Treaty. Since the effectiveness of national actions will be strengthened by complementary and supportive action at the level of the Community, the European Council also invited « the Council and the European Investment Bank to promote the establishment of a European Investment Fund with a capital of 2 billions Ecu and of a new, temporary lending facility of 5 billions Ecu within EIB ». The purpose of this new facility would be « to accelerate the financing of capital infrastructure projects, notably connected with trans-European networks ».

The Eco-Fin Council, convened in Brussel on 18 January, has already begun the procedures to create the European Investment Fund (EIF) and the EIB has established the measures to create temporary facility of 5 billions ECU for trans-European networks (Edinburgh facility). The appropriate measures will be approved by the Eco-Fin Council in its meeting of 15 February 1993.

These decisions are fully coherent with the philosophy that underlines the Maastricht Treaty: the stabilisation policy of the Economic and Monetary Union will be based on the coordination of national economic policies (« Member States shall regard their economic policies as a matter of common concern and shall coordinate them within the Council, in accordance with the principle of an open market economy with free competition, favouring an efficient allocation of resources »).

The Community as such has only a limited supportive role to play. But it is easy to forecast that the Edinburgh decisions will be largely ineffective in achieving the goal of a quick economic recovery.

The establishment of trans-European networks is important for many reasons and could support economic cohesion through the flow of funds towards economically weak regions. As such, it has little to do with effective stabilisation policy, that requires as a priority large financial support for Eastern European countries and the « greening » of the European economy.

But the decision on the Delors II package seems to go in the opposite direction, since it does not provide adequate funds for the financing of these new policy needs. Also from this point of view, Edinburgh will not represent an important step forward. « The solution offered by the European Council is optimism - said Alman Metten, MEP (Soc-NL) - but at present we are in particularly bad weather and we could do with a stronger umbrella than the weak and leaky one offered by the European Council in Edinburgh ».



La Commission s'occupe d'elle-même

La nouvelle Commission européenne, qui a siégé le 6 janvier dernier, pense déjà à la future réorganisation de ses services dans le cadre des modifications apportées par le Traité de Maastricht aux compétences communautaires. D'autre part, c'est aussi la répartition des portefeuilles entre les 17 membres de la Commission qui demande une telle réorganisation. L'actuelle Direction Générale III, qui s'occupe du Marché intérieur et des Affaires industrielles, englobera la direction générale (DG XIII) qui a pour attribution la recherche et l'innovation technologique appliquée, afin de devenir un authentique « ministère de l'industrie communautaire ». La DG III perdra cependant cette partie des services qui travaillent pour assurer le fonctionnement du marché intérieur. L'actuelle DG XV, compétente pour le droit européen des sociétés et pour les institutions financières, accueillera ces services pour se transformer en une Direction générale qui s'occupera de la gestion de l'espace économique intégré.

Mais les grands travaux de la Commission concerneront surtout la DG I, la Direction générale compétente pour les relations extérieures, qui se trouvait avant sous l'autorité politique de trois Commissaires. Une partie de cette DG sera détachée pour créer, avec une autre unité du Secrétariat général, la Direction générale pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) qui a pour Commissaire responsable l'ex ministre hollandais Van den Broek. Ce dernier s'est vu confié aussi la Task Force Elargissement, une nouvelle structure qui devrait préparer l'adhésion de nouveaux Etats à la Communauté.

L'autre partie de l'actuelle DG I devrait avoir dans ses compétences les relations économiques extérieures et la politique commerciale commune. Le Commissaire responsable de ce portefeuille est le britannique Sir Leon Brittan. A l'heure actuelle, la répartition des tâches entre Sir Brittan et Manuel Marin n'est pas encore très claire, ce dernier étant responsable non seulement de la coopération et du développement (la Direction générale VIII) mais aussi des relations économiques Nord-Sud et de la politique méditerranéenne. Ils seront tous les deux encore à la tête de l'actuelle DG I.

En outre, certaines Directions générales disparaîtront : c'est le cas, par exemple, de la DG XXII, compétente pour la coordination des interventions structurelles. Par ce choix, la Commission semblerait manifestement démentir la possibilité politique de créer une authentique intégration administrative et opérationnelle des trois fonds structurels (FEOGA, Fonds Social, Fonds Régional), choix qui a été, en outre, confirmé par le Traité de Maastricht dans lequel on a inséré une disposition (art. 130 D) qui prévoit la possibilité de regrouper les trois fonds.

La réorganisation des services de la Commission concernera aussi d'autres secteurs, comme celui de la politique d'information et de communication, qui se trouve dans l'agenda de l'exécutif depuis des temps

The European Commission looks after itself

9

The new European Commission which took office on 6 January is already considering the future reorganisation of its own services in order to take into account the changes in Community competences which the Maastricht Treaty will bring about.

On the other hand this very redistribution of portfolios amongst the 17 members of the Commission which means that a reorganisation of Executive administration is required. The existing DG III, which is responsible for the Internal Market and Industrial Policy has taken on the role of DG XIII (Research and Applied Technology) in order to become a genuine « Ministry of Community Industry ». Meanwhile DG III loses that part of its staff which are responsible for ensuring the smooth operation of the internal market. The current DG XV, responsible for company law and financial institutions, receives this division so as to become a Directorate General responsible for the operation of the integrated economic area.

But the greatest activity of the Commission will undoubtedly relate to DG I, the Directorate General responsible for external affairs, which previously found itself subject to the political authority of at least three Commissioners. One part of this DG will be detached so as to form, with another part of the Secretariat General, the Directorate for a Common Foreign and Security Policy (CFSP) for whom the responsible Commissioner is the former Dutch minister - Mr Van den Broek. The latter has been also given the Task Force on Enlargement - a new structure - which will be responsible for preparing the admission of new Members to the Community.

The remainder of the existing DG I must take responsibility for external economic relations and a common trade policy. The responsible Commissioner is to be the British Sir Leon Brittan. At the time of writing the division of tasks between Sir Brittan and the Spanish Manuel Marin is not very clear, the latter being responsible not only for Co-operation and Development (DG VIII) but also North-South Economic relations and Mediterranean Policy. They will both be at the head of what is currently DGI.

Apart from this certain Directorates General will disappear. This is the case for example of DG XXII, Directorate responsible for the Co-ordination of the Structural Funds. By this decision the Commission appears to have deliberately rejected the political possibility of creating a real administrative and operational integration between the three funds (FEOGA, Social Fund and Regional Fund), a choice which was confirmed in the Treaty of Maastricht which included a clause (130 D) which envisaged the possibility of regrouping the three funds.

The reorganisation of the Commission also concerns other sectors such as that involving information and communication which has been on the Executives' agenda since time immemorial and



immémoriaux et qui a besoin d'une sérieuse réforme comme l'ont démontré les résultats décevants de l'efficacité communicative à l'occasion des référendums danois et français.

L'activité de la Commission sera donc principalement orientée vers ses problèmes internes. D'autre part, la présidence danoise du Conseil qui nous fait entrevoir un semestre de bas niveau politique uniquement orienté vers la consécration définitive du marché intérieur, contribue à cette situation. Mais, comme toutes les restructurations qui se respectent, celle-ci aussi aura son prix. Au moins une dizaine de Directeurs de la Commission devront faire leurs valises pour céder leur place. D'autres hauts dirigeants changeront de service pour assurer de nouvelles responsabilités. Dans les prochains mois on assistera donc à des profondes modifications de l'organigramme de la Commission, opérations toujours très délicates pour l'administration communautaire. Pour beaucoup d'« eurocrates » qui ont participé à la vie communautaire de ces vingt dernières années, il s'agira d'une période de « larmes et de sang ».

which is in desperate need of a serious reform as was demonstrated by the doubts cast on effective communication on the occasion of the referendums in Denmark and France.

For the next six months the activities of the Commission will principally be focused on its internal problems. Furthermore the position of the Danish Presidency confirms this interpretation by leading us to expect a semester when policy will be devoted exclusively to the final completion of the internal market. But like all reorganisation of significance this one will have its costs. Up to a dozen Directors of the Commission will have to pack their bags and cede their positions to others. Other senior officials will change position in order to take on new responsibilities. In the next months, therefore, we will witness substantial changes in the Commission's « organigram », always a delicate operation for the Community administration. For many « eurocrats » who have been involved in EC life for the last twenty years it will really be a period of « tears and blood ».



CROCODILE

Directeur : Pier Virgilio Dastoli.

Co-Présidents : John Pinder et Francesco Gui.

Lettre bimestrielle, fondée par Altiero Spinelli, Felice Ippolito et Pier Virgilio Dastoli en octobre 1980 pour soutenir l'action du Club Crocodile. Publiée en français, anglais et italien, à partir du mois d'avril 1990, avec la collaboration des Intergroupes parlementaires fédéralistes et avec le soutien du Club Crocodile pour l'Union européenne.

Coordination Interparlementaire : Adelaide Aglietta, Victor Manuel Arbeloa Muru, Richard Balfe, Rosaria Bindi, Bruno Boissière, Maria Luisa Cassanmangago Cerretti, Willy De Clercq, Jon Gangoiti Llaguno, Fernand Herman, Rudolf Luster, Mario Melis, Vincenzo Mattina, William Newton Dunn, Ioannis Pasmazoglou, Carlos Pimenta, Max Simeoni (Parlement européen), Cesare Dujany, Luigi Granelli, Diego Novelli, Gerolamo Pellicano' (Italie), Ludo Dierickx, Anne-Marie Lizin (Belgique), George Mesmin, Marie-Noëlle Lienemann (France), Franz Jaeger (Confédération Helvétique), Ulrich Irmer (Allemagne), Fiorello Cortiana, Albert Gordiani, Alessandra Zagatti (Assemblées régionales).

Ont collaboré à notre Lettre : Maria Adelaide Aglietta, Michel André, Victor Manuel Arbeloa Muru, Balasz, Martin Bangemann, Enrique Baron Crespo, Frank Blankaert, Franco Borgo, Mathilde van den Brink, Leon Brittan, Peter Brown, Cathy Browne, Hendrik Brugmans, Michel Carpentier, Maria Luisa Cassanmagnago Cerretti, Nicola Catalano, Luigi Colajanni, Emilio Colombo, Jon Colom i Naval, Richard Corbett, Jean-Pierre Cot, Scott Crosby, Willy De Clercq, Biagio De Giovanni, Paul de Keersmaeker, Ludo Dierickx, Maurice Duverger, Andreas Eggenberg, Yves Farge, Paolo Fasella, Ben Fayot, Giulio Fantuzzi, Monica Frassoni, Carlo Maria Frediani, Valéry Giscard d'Estaing, Serge Ghizzardi, Klaus Hänsch, Erna Hennecok Schoepfer, Sigrid Hüsken, Niide Iotti, Alfonso Iozzo, Ulrich Irmer, Irmeli Karhio, Egon Klepsch, Sylvie Kormoos, Jean-Paul Jacqué, Claire Joanny, Alain Lamassoure, Richard Lamming, Nereo Laroni, Rolf Linkhor, Livius, Jean-Victor Louis, Alberto Majocchi, Sergi Mari, Stéphane Martayan, David Martin, Soraya Martinez, Gary Miller, Roisin Ni Chonchuir, Dietmar Nickel, Charles-Ferdinand Nothomb, Simon Nugent, Filippo Maria Pandolfi, Marco Pannella, Iannis Papageorgiou, Bruno Peek, Silvana Pennella, Andrea Pierucci, Paolo Ponzano, Christopher Prout, Christa Randzio-Plath, Tullio Regge, Francesca Romana Ratti, Carlo Ripa di Meana, Pierluigi Romita, Sophie Rouvez, Roberto Santaniello, Adrian Taylor, Léo Tindemans, Renzo Trivelli, Jacques Vernier, Jan Vandemeulebrouke, Wagner, Laurent Warlop.

Direction : rue Froissart 119, Bte 23, B-1040 Bruxelles, tél. 284.51.28 / 284.33.41 / 284.71.28 / 284.3678 - Fax 284.91.28.

Administration-gestion : Saverio Dastoli et Laura Autore.

Bureau de Rome : via della Colonna Antonina 35, I-00186 Rome, tél. 684.12.35 - Fax. 679.69.68 (Nicola Forlani).

Imprimé par : Imprimerie de Beys, chaussée de Waterloo 1245, B-1180 Bruxelles, tél. 374.17.25 - Fax 374.44.62.

Crocodile est envoyé à tous ceux qui acceptent de soutenir les frais de rédaction, de traduction, d'impression et de diffusion, moyennant une contribution annuelle de 2000 FB (minimum), à verser en faveur de Crocodile, BBL 310.0201848-77, Agence Européenne, Bruxelles.

L'idée graphique de Crocodile a été imaginée et dessinée par Sergio Ruffolo.

Crocodile peut être envoyé aussi par fax.





Calendrier de l'Union jusqu'en 2000

1993

- Janvier Le Danemark assume la présidence semestrielle du Conseil.
La troisième Commission Delors entre en fonction.
- Mars Elections législatives en France.
40ème anniversaire de la création de l'Agence Europe.
- Avril Sommet des Chefs d'Etat de la Communauté des Etats Indépendants (CEI, ex-URSS).
- Mai Deuxième référendum danois sur le Traité de Maastricht.
- Juin Conseil européen de Copenhague, consacré notamment aux négociations pour l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et la de la Suède, à l'application du principe de subsidiarité et à la libre circulation des personnes au sein du marché unique.
- Juillet Assises interparlementaires fédéralistes sur la constitution européenne, organisées par l'Intergroupe fédéraliste du Parlement Européen.
La Belgique assume la présidence semestrielle du Conseil.
Le Traité de Maastricht entre en vigueur (si les Danois ont répondu oui au deuxième référendum et si le Parlement britannique a accompli la procédure de ratification).
Sommet à Tokyo des Sept pays les plus industrialisés (USA, Canada, Royaume-Uni, Italie, France, Allemagne, Japon), avec la participation du président de la Commission européenne, du président en exercice du Conseil et du président de la Communauté des Etats Indépendants (ex-URSS).
Entrée en vigueur de l'accord de Schengen sur la libre circulation des personnes entre huit pays de la Communauté: France, Espagne, Portugal, Luxembourg, Belgique, Italie, Pays Bas, Allemagne.
- Août 50ème anniversaire de la création du Mouvement Fédéraliste Européen.
- Septembre Deuxième Conférence des Parlements de la Communauté, consacrée aux perspectives constitutionnelles de l'Union européenne.
- Octobre Elections législatives en Espagne.
Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des Vingt-sept pays membres du Conseil d'Europe.
Etats généraux du Conseil des Communes et des Régions d'Europe.
- Novembre Elections législatives aux Pays-Bas.
- Décembre Adoption des mesures nationales pour la protection des citoyens de l'Union dans les pays tiers par toutes les ambassades et consulats de l'Union.
Rapport de la Commission européenne sur le développement de la citoyenneté de l'Union.
Adoption des modalités pour le droit de vote des citoyens de l'Union dans les élections européennes dans les pays de résidence.
Rapport de la Commission européenne sur la politique d'information.
Conseil européen de Bruxelles, consacré notamment à l'application du principe de subsidiarité et aux négociations d'adhésion.
Entrée en vigueur du traité sur l'Espace Economique Européen et des accords d'association entre la Communauté, Hongrie et Pologne.

Agenda of the Union up to 2000

1993

- January Denmark takes over the six monthly presidency of the Council.
Entry into force of the third Delors Commission.
- March Legislative elections in France.
40th anniversary of the creation of Agence Europe.
- April Summit of the Heads of Government of the Community of Independent States.
- May Second Danish referendum on the Treaty of Maastricht.
- June European Council in Copenhagen, dedicated in particular to the membership negotiations of Austria, Finland and Sweden; to the implementation of the principle of subsidiarity and to the free circulation of persons within the single market.
- July Federalist Interparliamentary Assizes on European Constitution, organized by the Federalist Intergroup.
Belgium takes over the six monthly presidency of the Council.
The Maastricht Treaty enters into force (if the Danish vote in the second referendum is favourable and if the British have ratified).
In Tokyo, summit of the seven most industrialised countries (USA, Canada, United Kingdom, Italy, France, Germany, Japan), with the participation of the president of the European Commission and the president of the CIS (ex URSS).
Entry into force of the Schengen agreement on the free circulation of people within eight states of the Community: France, Spain, Portugal, Luxembourg, Belgium, Italy, The Netherlands, Germany.
- August 50th anniversary of the creation of the European Federalist Movement.
- September Second Conference of the Parliaments of the Community, dedicated to the constitutional perspectives of the European Union.
- October Legislative elections in Spain.
States general of the Council of Districts and Regions of Europe.
Summit of the Heads of State and Government of the 27 countries members of the Council of Europe.
- November Legislative elections in the Netherlands.
- December Adoption of national measures for the protection of the citizens of the Union in Third countries by all the embassies and consulates of the Union.
European Commission report on progress on Union citizenship Adoption of rules to enable Union citizens to vote in the European elections in their host country.
Report of the European Commission on information policy.
European Council in Brussels, dedicated in particular to the implementation of the principle of subsidiarity and to membership negotiations.
Entry into force of the Economic European Area Treaty and of the Association Agreements between the Community and, Hungary and Poland.



1994

Janvier

La Grèce assume la présidence semestrielle du Conseil.

Début de la deuxième phase de l'Union économique et monétaire, consacrée à la convergence des réalisations économiques et à la création de l'Institut Monétaire Européen.

Entrée en fonction du Comité des Régions.

Avril

Elections législatives en Grèce

Juin

Quatrième élections européennes au suffrage universel et direct.

Elections législatives au Luxembourg.

Juillet

L'Allemagne assume la présidence semestrielle du Conseil.

Première session plénière du Parlement européen élu en juin.

Sommet en Italie des Sept pays les plus industrialisés, avec la participation de l'Union et de la CEI.

Conseil européen sous présidence allemande, consacré notamment à la désignation du président de la Commission pour la période 1995-1999.

Décembre

Le Parlement européen nomme le Médiateur européen.

Adoption des modalités pour le droit de vote des citoyens de l'Union dans les élections locales.

Création de l'Europol.

Conseil européen, consacré notamment à la désignation de la Commission européenne pour la période 1995-1999.

Elections législatives en Allemagne et au Danemark.

Entrée en vigueur du nouveau système de ressources propres pour la période 1995-1999.

1995

Janvier

La France assume la présidence semestrielle du Conseil.

La nouvelle Commission européenne entre en fonction, après le vote de confiance du Parlement européen.

Avril

50ème anniversaire de la création des Nations Unies.

Mai

Elections présidentielles en France.

Juillet

L'Espagne assume la présidence semestrielle du Conseil.

Sommet au Canada des Sept pays les plus industrialisés, avec la participation de l'Union et de la CEI.

Septembre

Elections du Sénat en France.

Octobre

Elections législatives au Portugal.

Novembre

Elections législatives en Belgique.

Décembre

Adoption d'un modèle unique pour le visa d'entrée dans les pays membres de l'Union.

Rapport de la Commission européenne sur la cohésion économique et sociale.

1996

Janvier

L'Autriche, la Finlande et la Suède deviennent membres de l'Union.

L'Italie assume la présidence semestrielle du Conseil.

Adoption de la liste des pays tiers dont les citoyens sont soumis à l'obligation d'un visa d'entrée.

Convocation d'une Conférence intergouvernementale pour réviser le Traité de Maastricht, notamment en matière de défense, de procédures législatives et de rapports entre l'Union et le Danemark.

Juillet

L'Irlande assume la présidence semestrielle du Conseil.

Sommet en France des Sept pays les plus industrialisés, avec la participation de l'Union et de la CEI.

Novembre

Election du président USA.

1994

January

Greece takes over the six monthly presidency of the Council.

Beginning of the second phase of the economic and monetary union, dedicated to the achievement of economic convergence and to the creation of the European Monetary Institute. Committee of the Regions takes its functions.

April

Legislative elections in Greece

June

Fourth direct European elections with universal suffrage.

Legislative elections in Luxembourg.

July

Germany takes over the six monthly presidency of the Council.

First plenary session of the European Parliament elected in June.

In Italy, summit of the seven most industrialised countries, with the participation of the Union and the CIS.

European Council under German presidency, dedicated in particular to the appointment of the president of the Commission for 1995-1999.

December

The European Parliament appoints the European Ombudsman.

Adoption of the conditions concerning the right to vote for all the citizens of the Union at the local elections.

Creation of Europol.

European Council, dedicated in particular to the appointment of the European Commission for the period 1995-1999.

Legislative elections in Germany and Denmark. Entry into force of the new system of own resources for the period 1995-1999.

1995

January

France takes over the six monthly presidency of the Council.

The new European Commission takes office after the vote of confidence of the European Parliament.

April

50th anniversary of the creation of the United Nations.

May

Presidential elections in France.

July

Spain takes over the six monthly presidency of the Council.

In Canada, summit of the seven most industrialised countries, with the participation of the Union and the CIS.

September

Elections of the French Senate.

October

Legislative elections in Portugal.

November

Legislative elections in Belgium.

December

Adoption of a common visa for the member states of the Union.

Commission report on economic and social cohesion.

1996

January

Austria, Finland and Sweden become members of the Union.

Italy takes over the six monthly presidency of the Council.

Adoption of a list of Third countries whose citizens must produce a visa at external frontiers.

Convening of an intergovernmental conference to revise the Treaty of Maastricht, in particular in respect of defence, legislative procedures and relations between the Union and Denmark.

July

Ireland takes over the six monthly presidency of the Council.

In France summit of the seven most industrialised countries, with the participation of the Union and the CIS.

November

U.S. presidential elections.





Décembre Rapport de la Commission européenne sur la cohésion économique et sociale
Le Conseil peut fixer la date de la troisième phase de l'Union économique et monétaire.

1997

Janvier Les Pays-Bas assument la présidence semestrielle du Conseil.

Avril Election législatives en Italie et au Royaume-Uni.
Juillet Le Luxembourg assume la présidence semestrielle du Conseil Sommet en USA des Sept pays les plus industrialisés, avec la participation de l'Union et de la CEI.

Octobre Elections législatives en Espagne.

Novembre Elections législatives en Irlande et aux Pays-Bas.

Décembre Entrée en vigueur des modifications au Traité de Maastricht décidées par la Conférence intergouvernementale, réunie en 1996.

1998

Janvier Le Royaume-Uni assume la présidence semestrielle du Conseil et déclare s'il envisage de participer à la troisième phase de l'Union économique et monétaire.

Mars Elections législatives en France.

Avril Elections législatives en Grèce.

Juillet Le Portugal assume la présidence semestrielle du Conseil.

Sommet au Royaume Uni des Sept pays les plus industrialisés avec la participation de l'Union et de la CEI.

Décembre Le Traité de Bruxelles instituant l'Union de l'Europe Occidentale arrive à son échéance et ses compétences sont assumées par l'Union européenne.

Elections législatives en Allemagne et au Danemark.

1999

Janvier La Belgique assume la présidence semestrielle du Conseil.

Dernier délai pour la mise en oeuvre de la troisième phase de l'Union économique et monétaire, avec la création de la Banque Centrale Européenne et de la monnaie unique: ECU.

Propositions de la Commission sur le financement futur du budget de l'Union et notamment sur l'introduction d'un impôt européen à partir du budget 2000.

Juin Cinquièmes élections au suffrage universel et directe du Parlement européen.

Le Conseil européen désigne le président de la Commission pour la période 2000-2004.

Elections législatives au Luxembourg.

Juillet Le Danemark assume la présidence semestrielle du Conseil.

Première session plénière du Parlement européen élu en juin.

Sommet en Allemagne des Sept pays les plus industrialisés avec la participation de l'Union et de la CEI.

Octobre Elections législatives au Portugal.

Novembre Elections législatives en Belgique.

Décembre Rapport de la Commission sur la cohésion économique et sociale.

Le Conseil européen désigne la nouvelle Commission pour la période 2000-2004.

L'Allemagne transfère toutes les institutions fédérales (gouvernement, Bundestag et Bundesrat) à Berlin.

2000

Janvier Entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne, après le vote de confiance du Parlement européen.
L'Allemagne assume la présidence semestrielle du Conseil.

December European Commission report on economic and social cohesion.
The Council is able to fix the date for the third phase of the economic and monetary Union.

1997

January The Netherlands take over the six monthly presidency of the Council.

April Legislative elections in Italy and United Kingdom.
July Luxembourg takes over the six monthly presidency of the Council.

In USA, summit of the seven most industrialised countries, with the participation of the Union and the CIS.

October Legislative elections in Spain.

November Legislative elections in Ireland and in The Netherlands.

December Entry into force of the amendments to the Maastricht Treaty, carried out by the Intergovernmental Conference, convened in 1996.

1998

January The United Kingdom takes over the six monthly presidency of the Council and declares whether it takes part in the third phase of the economic and monetary Union.

March Legislative elections in France.

April Legislative elections in Greece.

July Portugal takes over the six monthly presidency of the Council.

In UK, summit of the seven most industrialised countries with the participation of the Union and the CIS.

December The Brussels Treaty establishing the Union of Western Europe expires and its competences are taken over by the European Union.
Legislative elections in Germany and in Denmark.

1999

January Belgium takes over the six monthly presidency of the Council.

Last deadline for the implementation of the third phase of the economic and monetary Union, with the creation of the Central European Bank and the single currency: ECU.

Commission proposals on the future financing of the Union budget and in particular on the introduction of a European Tax starting with the 2000 budget.

June Fifth direct European elections of the European Parliament with universal suffrage.

The European Council appoints the president of the Commission for the period 2000-2004.

Legislative elections in Luxembourg;

July Denmark takes over the six monthly presidency of the Council.

First plenary session of the European Parliament elected in June.

In Germany, summit of the seven most industrialised countries with the participation of the Union and the CIS.

October Legislative elections in Portugal.

November Legislative elections in Belgium.

December Commission report on economic and social cohesion.

The European Council appoints the new European Commission for the period 2000-2004. Germany moves all Federal Institutions (Government, Bundestag and Bundesrat) to Berlin

2000

January Entry into force of the new European Commission after the vote of confidence of the European Parliament.
Germany takes over the six monthly presidency of the Council.



14 Le PE et le nouvel ordre européen

Dans notre Lettre d'octobre 1992, nous avons publié un article de Klaus Hänsch, MPE (Soc-All) sur sa conception de l'Union européenne dans le cadre de la création d'un ordre global à l'échelle de l'Europe (« La marguerite européenne »). Le Parlement européen vient de voter, dans sa séance plénière du 20 janvier, un rapport de la commission institutionnelle, élaboré par Klaus Hänsch, sur ce thème: le nombre de votes contre et des abstentions (122) et celui des absents (192), comparé aux votes pour (204), met en lumière la difficulté de mobiliser un large consensus parmi les forces politiques européennes sur le modèle de coopération dans le continent Europe, dans l'absence d'un projet clair d'unification au sein de la Communauté. Il nous paraît utile de publier une synthèse de la résolution votée par le Parlement européen.

Les défis de l'Union

– La situation nouvelle que connaît l'Europe expose l'Union européenne à des défis que celle-ci doit relever en accomplissant une réforme plus audacieuse qui aboutisse à une Union à caractère fédéral et en définissant une nouvelle stratégie qui assure une coopération de plus en plus étroite entre tous les peuples européens;

Les conditions pour l'élargissement

– l'élargissement de l'Union est souhaitable, de même qu'il répond aux intérêts des candidats mais aussi à ceux de l'Union européenne; il n'est ni possible ni nécessaire que tous les Etats européens se rassemblent à l'avenir dans l'Union; les décisions quant aux élargissements seront fonction des futurs développements en Europe ainsi que de l'évolution intérieure de l'Union; il est opportun d'engager tout d'abord des négociations avec les Etats de l'AELE qui ont déposé une demande d'adhésion et de les mener parallèlement dans la perspective d'adhésions simultanées;

Les relations avec l'Europe de l'Est

– les possibilités de relations avec l'Europe orientale sont encore loin d'être épuisées dans les accords d'association; il est possible de prévoir une formule d'association qui permette aux Etats associés de participer à la politique étrangère et de sécurité commune et de coopérer dans les affaires intérieures et de la justice, ceci dans la perspective d'une adhésion éventuelle; de développer des formes multilatérales de coopération régionale entre l'Union et plusieurs Etats associés;

Un système de coopération confédérale européenne

– parallèlement au renforcement et à la démocratisation du système institutionnel à caractère fédéral de l'Union, un système de coopération confédérale européenne pourrait constituer un cadre

The EP and the New European Order

In our October 1992 issue, we published an article of Klaus Hänsch, MEP (Soc-Ger) on his idea of the European Union for the creation of a global order at European level (« The European Daisy »). On 20 January, the European Parliament voted in its plenary an institutional committee report, drafted by Klaus Hänsch on the above mentioned subject. The votes against and the abstentions (122) and those of the absent ones (192), compared with the votes in favour (204) point out the difficulty to reach a broad consensus among the European political forces on a model of cooperation in Europe, especially in the absence of a clear unification project within the Community. We think it is interesting to publish hereunder a synthesis of the resolution voted by the European Parliament.

The Union Challenges

– The new situation in Europe confronts the European Union with demands which it must meet by more courageous reform in the direction of a Union with a federal goal and with a new approach to the issue of ever-closer collaboration between all the nations of Europe;

Conditions for Enlargement

– The enlargement of the Union is desirable in the interest not only of those applying for membership, but also of the Union; it is not possible or necessary that all the nations of Europe will be gathered together at some future point into a union; decisions on enlargements depend on future developments in Europe and on the internal development of the Union; it is desirable that, in the first instance, negotiations should commence with the EFTA countries which have applied for accession and that the negotiations should run in parallel, with the aim of completing any accession by the same date;

Relations with Eastern Europe

– the opportunities afforded with Eastern Europe have not been exploited to the full in the association agreements; association should be provided for with the Union, so that associated States may become involved in the common foreign and security policy as well in cooperation, in domestic policy and justice matters, with a view to future membership; multilateral forms of regional cooperation and regional political dialogue between the Union and several associated States can be developed;

A System of European Confederative Cooperation

– alongside the strengthening and democratization of the federal-type institutional system of the Union, a system of confederative cooperation in Europe could



européen, où se régleraient certains problèmes à l'échelle de l'Europe;

Après Maastricht: la constitution européenne

– le traité de Maastricht est nécessaire mais pas suffisant pour placer l'Union en situation de relever d'une manière appropriée les nouveaux défis et, en particulier, d'accueillir plusieurs nouveaux Etats; l'Union européenne ne pourra faire face à l'adhésion de nouveaux Etats et relever les défis à l'échelle européenne que si elle se transforme, sur la base d'une Constitution élaborée par le Parlement européen et soumise à la ratification des Etats membres, en une Union dotée de structures fédérales; une conférence intergouvernementale chargée d'engager ce processus en coopération avec le Parlement européen, sur la base d'un projet de constitution pour l'Union, doit être convoquée avant 1996 et avant toute décision quant à l'élargissement;

Les réformes institutionnelles nécessaires

– les fonctions et la nature de la présidence du Conseil doivent être redéfinies dans le respect du principe de l'égalité entre les Etats membres; la transformation du Conseil en une deuxième Chambre législative - qui serait une véritable Chambre des Etats - siégeant à côté du Parlement européen doit être accélérée;

– la Commission doit devenir le véritable Exécutif de l'Union européenne et conduire les affaires de l'Union; elle représente seule l'Union à l'extérieur, en particulier vis-à-vis des structures à l'échelle européenne;

– le Parlement européen doit pouvoir participer, à égalité de droits et de pouvoirs avec le Conseil, à tous les aspects de l'activité législative de l'Union et à toutes les décisions relatives aux recettes et aux dépenses;

L'Union, moteur du système confédéral

– l'Union doit être le moteur et le centre du système de coopération confédérale en Europe et créer les fondements d'un ordre à l'échelle européenne, qui assure la paix sur le continent, soutienne les progrès de la démocratie, renforce la cohésion économique et sociale, protège le cadre naturel de vie des hommes et les régions et cultures européennes, dans leur multiplicité, et prenne ses responsabilités dans le domaine de la lutte contre la famine, la misère, la dégradation de l'environnement et le réarmement, y compris dans les autres régions du monde.

provide a Europe-wide framework for resolving specific problems affecting Europe as a whole;

After Maastricht: the European Constitution

– The treaty of Maastricht is necessary but not sufficient to place the Union on the proper political and institutional footing required for it to respond appropriately to the new challenges and in particular to welcome a number of new Member States; the European Union will not prove equal to the accession of new States and the Europe-wide challenges unless it grows into a Union founded on federal structures, based on a draft constitution drawn up by the European Parliament for ratification by the Member States; an intergovernmental conference should be convened before 1996 and before any decisions are taken on enlargement, to given a brief to start this process with the involvement of the European Parliament, on the basis of the draft Constitution of the Union;

The Necessary Institutional Reforms

– The role and the nature of the presidency of the Council must be redefined, taking into account the principle of equality between the Member States; its development into a second legislative chamber in the sense of a genuine chamber of states and alongside the European Parliament must be accelerated;

– the Commission must hold the executive power in the Union and must manage the Union's affairs; it must represent the Union at the external level in particular with regard to Europe-wide structures;

– the European Parliament must collaborate with the Council on the basis of equal rights and powers, in all spheres in which the European Union has legislative competence and with respect to all decisions concerning revenue and expenditure;

The Union: the driving force of a confederative system

– The European Union must be the driving force and focal point of the system of confederative cooperation in Europe and thus the fixed starting point for a Europe-wide order to maintain peace across the continent, foster the development of democracy, strengthen economic and social cohesion, protect the natural foundations of human life, preserve the regions and cultures of Europe in their diversity and also meet its responsibilities for the fight against famine, poverty, environmental degradation and rearmament in other parts of the world as well.

Crocodile : lettre aux Parlements d'Europe a été conçu pour faire connaître les points de vue des Intergroupes fédéralistes constitués au sein du Parlement européen, dans les Parlements nationaux et dans les autres organes élus.

Crocodile représente aujourd'hui un instrument de communication et d'information indispensable pour les élus et les électeurs européens.



Calendrier des activités européennes (février-mars 1993)

Février

- 1 : Conseil affaires étrangères (à Bruxelles)
- 1 : Forum international du World Economic Forum (à Davos)
- 2 : Assemblée parlementaire du Conseil d'Europe (à Strasbourg)
- 2 : Bureau du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (à Barcelone)
- 4 : Congrès du Parti Radical transnational (à Rome)
- 4 : Colloque du Groupe Socialiste au PE sur la croissance (à Bruxelles)
- 8 : Session plénière du Parlement européen (à Strasbourg)
- 8 : Conseil marché intérieur (à Bruxelles)
- 9 : Réunion informelle des Ministres de l'éducation (à Copenhague)
- 9 : Conseil agriculture (à Bruxelles)
- 9 : Intergroupe fédéraliste du Parlement européen (à Strasbourg)
- 10 : Colloque du Financial Times sur le thème « The way forward » (à Paris)
- 13 : Sénat européen d'honneur (à Anvers)
- 14 : Elections présidentielles en Lituanie
- 15 : Commission institutionnelle du PE (à Bruxelles)
- 15 : Conseil Eco-Fin (à Bruxelles)
- 19 : Comité préparatoire du Congrès de l'Europe (à Bruxelles)
- 20 : Comité Central du Mouvement Fédéraliste Européen (à Milan)
- 23 : Commission institutionnelle du PE (à Bruxelles)
- 25 : Conseil affaires industrielles (à Bruxelles)

Mars

- 2 : Conseil affaires des consommateurs (à Bruxelles)
- 5 : Réunion informelle des ministres de l'énergie (à Helsingør)
- 8 : Session plénière du Parlement européen (à Strasbourg)
- 8 : Conseil affaires étrangères (à Bruxelles)
- 9 : Intergroupe fédéraliste du Parlement européen (à Strasbourg)
- 12 : 40ème anniversaire de la fondation de l'Agence Europe (à Bruxelles)
- 15 : Conseil Eco-Fin (à Bruxelles)
- 15 : Conseil transports (à Bruxelles)
- 16 : Conseil agriculture (à Bruxelles)
- 16 : Conférence des pouvoirs locaux et régionaux (à Strasbourg)
- 18 : Commission institutionnelle du PE (à Bruxelles)
- 18 : Conseil pêche (à Bruxelles)
- 19 : Groupe de travail sur la Banque Centrale Européenne (à Bruxelles)
- 19 : Réunion informelle des ministres de l'environnement (à Nyborg)
- 21 : Elections législatives en France (premier tour)
- 22 : Conseil environnement (à Bruxelles)
- 23 : Commission institutionnelle du PE (à Bruxelles)
- 28 : Elections législatives en France (deuxième tour)
- 30 : Conseil recherche (à Luxembourg)

Agenda of European Activities (February-March 1993)

February

- 1 : Foreign Affairs Council (in Brussels)
- 1 : International Forum organised by World Economic Forum (in Davos)
- 2 : Parliamentary Assembly of the Council of Europe (in Strasbourg)
- 2 : Meeting of the Council of Districts and Regions of Europe (in Barcelona)
- 4 : Transnational Radical Party Congress (in Rome)
- 4 : Colloquium of the Socialist Group within the EP on economic growth (in Brussels)
- 8 : Plenary session of the EP (in Strasbourg)
- 8 : Internal Market Council (in Brussels)
- 9 : Informal meeting of the Education Ministers (in Copenhagen)
- 9 : Agriculture Council (in Brussels)
- 9 : Federalist Intergroup of the EP (in Strasbourg)
- 9 : Congress of the Socialist International (in Athens)
- 10 : Colloquium of the Financial Times on « The way forward » (in Paris)
- 13 : European Senate (in Antwerp)
- 14 : Elections of the President of Lithuania
- 15 : Institutional Committee of the EP (in Brussels)
- 15 : Eco-Fin Council (in Brussels)
- 19 : Preparatory Committee of the Congress of Europe (in Brussels)
- 20 : Central Committee of the European Federalist Movement (in Milan)
- 23 : Institutional Committee of the EP (in Brussels)
- 25 : Industrial Affairs Council (in Brussels)

March

- 2 : Consumers Council (in Brussels)
- 5 : Informal meeting of the Energy Ministers (in Helsingør)
- 8 : Plenary session of the EP (in Strasbourg)
- 8 : Foreign Affairs Council (in Brussels)
- 9 : Federalist Intergroup of the EP (in Strasbourg)
- 12 : 40th anniversary of the creation of Agence Europe (in Brussels)
- 15 : Eco-Fin Council (in Brussels)
- 15 : Transport Council (in Brussels)
- 16 : Agriculture Council (in Brussels)
- 16 : Conference of Local and Regional Authorities (in Strasbourg)
- 18 : Fisheries Council (in Brussels)
- 18 : Institutional Committee of the EP (in Brussels)
- 19 : Working Group on the European Central Bank (in Brussels)
- 19 : Informal meeting of the Environment Ministers (in Nyborg)
- 21 : Legislative elections in France (first round)
- 22 : Environment Council (in Brussels)
- 23 : Institutional Committee of the EP (in Brussels)
- 28 : Legislative elections in France (second round)

